



Règlement du tirage au sort

« Un livre Co-Active à gagner »

1. Organisateur

Le jeu-concours est organisé par **Co-Active France**

2. Nom et durée du concours

Le jeu-concours « **Un livre Co-Active à gagner** » se déroule :

- **Début** : du 28 janvier 2026
- **Fin** : au 20 février 2026

Le concours est exclusivement lié à la **session d'information Co-Active de février**.

3. Conditions de participation

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Peuvent participer :

- Toute personne majeure (18 ans minimum)
- Ayant assisté à la **session d'information Co-Active de février pendant au moins 40 minutes**
- Résidant en **France métropolitaine**

4. Modalités de participation

La participation est automatiquement validée dès lors que la personne :

- Est inscrite à la session d'information
- Et y a participé pendant un minimum de **40 minutes**, temps vérifié par l'Organisateur

Aucune action supplémentaire n'est requise.



CO-ACTIVE®
COACHING FRANCE

5. Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par **tirage au sort**, réalisé parmi l'ensemble des participants éligibles.

Le tirage au sort aura lieu le 20 février 2026 après la session d'information.

6. Lot mis en jeu

Le concours est doté du lot suivant :

- **1 livre Co-Active**

Le lot ne pourra donner lieu à aucun échange ni remboursement (même contre un autre livre, aussi tentant soit-il).

7. Information du gagnant

Le gagnant sera informé :

- Par **e-mail**, à l'adresse utilisée lors de l'inscription à la session d'information

Sans réponse sous **7 jours**, le lot pourra être attribué à un autre participant par un nouveau tirage au sort.

8. Modalités de remise du lot

Le lot sera envoyé :

- **Par courrier postal**, à l'adresse communiquée par le gagnant, en **France métropolitaine**

Les frais d'envoi sont intégralement pris en charge par l'Organisateur.

9. Frais de participation

La participation au concours est gratuite. Aucun remboursement de frais (connexion internet, déplacement, etc.) ne pourra être demandé.

10. Données personnelles

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement :

- Pour la gestion du concours
- Pour la désignation et la communication avec le gagnant

Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers. Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

11. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute tentative de participation frauduleuse entraînera l'exclusion immédiate du concours (sans appel possible).